



BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE DE PRODUCTIONS LÉGUMIÈRES, FRUITIÈRES, FLORALES ET DE PÉPINIÈRES PAR APPRENTISSAGE



OBJECTIFS VISÉS :

Former des professionnels qualifiés dans le domaine de la production agricole spécialisée en horticulture. Les apprenants du Brevet professionnel Responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières sont en mesure de travailler efficacement dans une entreprise horticole, ou de créer leur propre entreprise dans ce domaine. Ils sont également en mesure de s'adapter aux évolutions constantes du marché horticole, en développant des compétences d'analyse et de veille stratégique pour identifier les tendances et les opportunités de croissance.



DURÉE :

Durée totale de la formation : 3297h - Durée en centre de formation : 847h

Durée des périodes en milieu professionnel : 2450h

La formation se déroule du 16/10/2023 au 30/05/2025



CONTENU :

- La production agricole : les techniques de production, la gestion des cultures, la qualité des productions, la protection de l'environnement.
- La commercialisation et la vente : la gestion des stocks, la vente directe, la gestion des clients et des fournisseurs, la réglementation commerciale.
- La gestion d'entreprise : la gestion des ressources humaines, la gestion des budgets, la comptabilité, la législation du travail.
- Les sciences appliquées : la botanique, la physiologie végétale, la biologie, la chimie.
- La réglementation en matière d'hygiène et de sécurité : les normes de sécurité, les mesures d'hygiène à respecter pour les cultures et la commercialisation des produits.



CONDITIONS D'ENTRÉE :

Les conditions d'entrée sont l'âge minimum de 18 ans et un diplôme de niveau III ou une expérience professionnelle dans le secteur agricole. Faire valider votre projet professionnel lors d'un entretien de recrutement



PLAN ET MOYEN D'ACCÈS :

L'établissement est desservi

*Par le réseau routier cf «Google maps» lycée agricole Borgo

*Par le réseau ferroviaire, cf Chemins de Fer Corse (Arrêt Porettonne à 10 min à pied).



HANDICAP :

Un référent handicap accompagne et suit l'apprenti.
Armagnac Marie-hélène : 07.50.54.25.93



CONTACT :

Secrétariat CFPPA

Tel : 04.95.30.02.31 Taper 1

Mail : cfppa.borgo@educagri.fr



CODE(S) ROME :

- A1405 - Arboriculture et viticulture
- A1414 - Horticulture et maraîchage



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

1. **Connaissances techniques** : les apprenants acquièrent des connaissances approfondies sur les techniques de production en horticulture, telles que les méthodes de culture, les pratiques de fertilisation, la gestion de l'eau, la lutte contre les maladies et les ravageurs, etc.
2. **Gestion d'entreprise** : les apprenants apprennent à gérer une entreprise horticole, en développant des compétences en gestion de projet, en planification stratégique, en analyse de marché, en gestion des ressources humaines et en gestion financière.
3. **Commercialisation** : les apprenants sont formés à la commercialisation de produits horticoles, en apprenant à identifier les canaux de distribution, à évaluer la qualité des produits, à déterminer les prix et à négocier avec les clients.
4. **Réglementation** : les apprenants acquièrent des connaissances sur les normes de sécurité et d'hygiène à respecter dans la production, la transformation et la vente des produits horticoles.
5. **Responsabilité environnementale** : les apprenants sont sensibilisés à la gestion durable des ressources naturelles, à la réduction des impacts environnementaux de la production horticole et à la protection de la biodiversité.



MODULES :

- **Module 1 : Se situer en tant que professionnel | 56 heures**
 - o Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant (biologie végétale, développement durable, écologie)
 - o Se positionner en tant que professionnel de l'horticulture (Législation du travail, L'évolution des filières en Corse, Commercialisation de produits)
- **Module 2 : Assurer le pilotage technique des productions | 105 heures**
 - o Organiser la mise en oeuvre technique des opérations culturales (SST, Initiation à la gestion de l'entreprise horticole)
 - o Coordonner le travail d'une équipe (règles de communication sur un chantier, règles du droit du travail appliquées à l'équipe de travail)
- **Module 3 : Réaliser les interventions sur les végétaux | 175 heures**
 - o Réaliser la multiplication et la mise en place des végétaux
 - o Réaliser des travaux liés au développement des végétaux
- **Module 4 : Intervenir sur les conditions de culture | 175 heures**
 - o Réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration des sols
 - o Mettre en place les conditions de croissance et de développement des végétaux
- **Module 5 : Assurer le suivi comptable d'une entreprise agricole | 70 heures**
 - o Estimer les chiffres clés de sa comptabilité
 - o Réaliser une analyse économique et financière de l'entreprise agricole



TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES :

- Chef de culture en exploitation maraîchère et/ou horticole
- Conducteur de travaux horticoles
- Ouvrier agricole en maraîchage-horticulture
- Ouvrier en production horticole / maraîchère / pépinière biologique
- Ouvrier horticole / horticole serriste / pépiniériste / maraîchère
- Chef de culture arboricole / Chef de station fruitière